

Choses et autres

Exposition du Comté de l'Islet.—L'exposition de la Société d'Agriculture, l'exposition de la Société d'Horticulture du comté de l'Islet, auront lieu à St-Jean Port Joli le 23 septembre courant.

* * *

La plus grande ferme à blé du Manitoba.—La plus grande ferme à blé du Manitoba est celle de M. Sandison, de Brandon, comprenant 1,200 acres. Il a aussi 300 acres semés en d'autres grains. Ce monsieur espère récolter 50,000 boisseaux de blé de première qualité. La plus grande ferme ensuite est celle de M. Adam Mackenzie, sur les Grandes Plaines. Il a 1,300 acres de blé en excellent état, dont le rendement sera très considérable.

* * *

— Actuellement le Canada n'exporte ni graine, ni fibre de lin, bien que l'Angleterre importe annuellement 200,000,000 boisseaux de la première et 120,000,000 livres de la seconde de ces productions. Et on annonce que le gouvernement fédéral va prendre tous les moyens possibles d'encourager cette culture.

* * *

Une fleur bizarre.—On vient de découvrir, dans une région de l'isthme de Tehuantepec, une fleur remarquable qui change de couleur plusieurs fois par jour : ainsi elle est blanche le matin rouge le midi et bleue le soir.

Cette plante, des plus curieuses, appartient à la famille des lianes.

* * *

Les sauterelles.—On écrit d'Australie que les sauterelles s'abattent par nuées sur les champs, détruisant les récoltes des provinces Victoria, New-South, Wabo ; les dégâts sont évalués à plusieurs millions.

* * *

Encore la margarine.—La margarine trône, aujourd'hui, avec impudeur dans le commerce des beurres, et l'on peut dire que ce dégoûtant produit cause un préjudice considérable aux honnêtes producteurs, et empoisonne les consommateurs qui ne savent pas comment s'y prendre, pour se mettre à l'abri de ce fléau gastronomique. Les sociétés d'agriculture des principaux départements de la Normandie et de la Bretagne, ont, plusieurs fois, adressé au ministre de l'agriculture, des protestations au sujet de la fabrication et de la vente de la margarine qui se développent d'une façon inquiétante. Il en est résulté un ralentissement dans les débouchés et un abaissement des prix, là où l'industrie beurrière constitue le principal revenu de l'agriculture, et il faut dire que cette industrie, jointe à l'industrie fromagère, de laquelle proviennent généralement des bénéfices rémunérateurs, tend à prendre une extension considérable dans un grand nombre de départements et, par conséquent, une grande émotion règne dans toutes ces contrées. Il y a donc lieu de prendre des mesures sévères et rigoureuses. On dit qu'il n'existe pas de moyens pratiques, pour découvrir l'introduction de la margarine dans le beurre ! C'est possible, mais la chimie est là et les laboratoires peuvent parfaitement découvrir la fraude ; seulement il faudrait la poursuivre et la punir, comme en Russie où les sophisticiateurs sont condamnés à des amendes considérables et à la prison. C'est le seul moyen d'atteindre le but et de sauvegarder les intérêts généraux, car on l'a dit bien souvent : ce ne sont pas les mœurs qui font les lois, mais les lois qui font les mœurs. Un fraudeur condamné à des peines graves, ne recommence pas le lendemain. Il a peur du gendarme !

* * *

La lune.—Que de gens voyagent dans la lune et ne s'en doutent guère ! ils se bercent ainsi des plus douces illusions ; mais gare lorsque le réveil arrive et que la réalité se présente, dans toute sa nudité ! C'est égal ! ces braves gens sont incorrigibles et ils recommencent le lendemain. C'est ainsi que le monde marche à la dérive ! Voici, cependant, quelques présages à tirer de la lune :

Lorsque la lune est bien nette, trois ou quatre jours après son renouvellement, c'est signe d'un beau temps durable. Si les cornes sont émoussées le troisième jour, après la nouvelle lune, c'est signe d'une pluie prochaine ; quand le disque est très rouge, il faut s'attendre à de gros vents et à un mauvais temps. Le beau temps est en perspective, lorsqu'au premier quartier, la lune est exempte de taches noires. Voyez-vous la pleine lune claire, sans tache noire et sans cercle rouge alentour, comptez sur le beau temps. Si l'on aperçoit, au contraire, quelques taches noires dans son disque et deux ou trois cercles autour d'elle, cercles noirs et épais, il tombera une grande quantité d'eau et le temps deviendra mauvais. Pendant l'été, lorsque la lune paraît rouge, à son lever, on peut en conclure qu'il se produira une grande chaleur ; si elle est claire, en se levant, on pourra compter sur le beau temps. Un ciel clair et serein, lorsque la lune est nouvelle, promet un beau temps. Ces indications trompent rarement, lorsqu'elles sont bien observées ; cependant il ne faudrait pas les accepter toujours d'une façon absolue.

RECETTES

Destruction des vers blancs

M. Gilbert a fait à la Société nationale d'agriculture une communication sur la destruction des vers blancs. Après l'accouplement, les femelles fécondées déposent leurs œufs dans la terre, au nombre de quarante environ ; de ces œufs proviennent, assez rapidement, des larves et des vers blancs ; les larves montent vers la surface du sol et elles attaquent les racines. C'est alors qu'il convient de déchaumer les terres aussitôt après l'enlèvement des récoltes. Les déchaumages pratiqués par un temps sec, avec de vigoureux hersages répétés, exposent à l'action de l'air et du soleil, les jeunes larves, qui ne tardent pas à périr. Cette pratique agricole détruit, non seulement les vers blancs, mais aussi les plantes nuisibles provenant des mauvaises herbes.

Solution insecticide

La solution suivante fait, assure-t-on, périr immédiatement les puces, les punaises, les fourmis, les vers qui attaquent le bois, etc. On prend une pinte d'eau, une cuillère à café de quassia en poudre et une once de gros savon ; on mêle et on fait bouillir le tout pendant cinq minutes. Il suffit d'humecter de cette solution, avec une éponge, les endroits infestés de ces sortes d'insectes pour obtenir aussitôt l'effet désiré.

PROVINCE DE QUÉBEC, } Cour de Circuit pour le District de
District de Kamouraska. } Kamouraska.
No. 10094. (En vacance)

Le neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

JOSEPH RIOUX, marchand, de la paroisse de Notre-Dame des Neiges des Trois-Pistoles.

Demandeur,

vs.

THÉOPHILE MARTIN, ci-devant du même lieu, et actuellement absent de la Province.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

P. LANGLAIS,
Greffier de la dite Cour.

11 septembre 1890.—2 f.